



Position française

Quinzième session du Comité d'experts UN-GGIM

La 15^e session du Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (UN-GGIM) se tient à New York du 6 au 8 août 2025.

Conformément à une conclusion de la commission Europe et internationale du CNIG en date du 26 novembre 2024, l'IGN propose de coordonner l'élaboration de la position française sur les sujets inscrits à l'ordre du jour. À cette fin, un document contient les points d'attention relevés dans les [documents](#) fourni par le secrétariat de l'UN-GGIM en amont de la session.

Sommaire

Sommaire	1
1 Point 3 : Amélioration des dispositifs de gestion de l'information géolocalisée à l'échelle mondiale 2	
2 Points 4 et 5 : Contribution des comités régionaux et des réseaux thématiques au programme relatif à l'information géolocalisée à l'échelle mondiale	6
3 Point 6 : L'avenir de l'écosystème de l'information géolocalisée	7
4 Point 7 : Cadre intégré de l'information géolocalisée (UN-IGIF)	8
5 Point 8 : Repère de référence géodésique mondial	10
6 Point 9 : Rôle de l'information géolocalisée dans le domaine du développement durable	11
7 Point 10 : Rôle de l'information géolocalisée dans le domaine du climat, de l'environnement et de la résilience.....	13
8 Point 11 : Intégration des informations géolocalisée, statistiques et autres informations connexes 13	
9 Point 12 : Rôle de l'information géolocalisée intégrée dans le domaine de la gestion et de l'administration efficaces des biens fonciers.....	13
10 Point 13 : Information géolocalisée marine intégrée	15
11 Point 14 : Principes d'action et cadre juridique concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité et aux technologies émergentes.....	17

12	Point 15 : Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géolocalisée mondiale	18
13	Point 16 : Normalisation des noms géographiques et collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (GENUNG)	20
14	Point 17 : Contribution des centres géospatiaux mondiaux des Nations Unies à l'amélioration des dispositifs de gestion de l'information géospatiale mondiale	21
	Annexe : Place du Comité d'experts UN-GGIM au sein du système des Nations Unies.....	23

1 Point 3 : Amélioration des dispositifs de gestion de l'information géolocalisée à l'échelle mondiale

Documents

- Rapport du Secrétariat avec l'appui du Bureau élargi : [E/C.20/2025/4/Add.1](#)
- Document de fond : [Proposal to Establish World Geospatial Day](#)

Résumé

Ce rapport présente les efforts visant à renforcer la coordination, la gouvernance et l'efficacité des dispositifs mondiaux de gestion de l'information géospatiale.

- Objectifs principaux :
 - mettre en œuvre la résolution ECOSOC 2022/24 ;
 - développer le cadre stratégique 2025–2030 du Comité ;
 - renforcer les centres géospatiaux mondiaux des Nations Unies.
- Réalisations clés :
 - finalisation du nouveau cadre stratégique 2025–2030, après consultation mondiale (en annexe du rapport) ;
 - organisation du 7^e Forum de haut niveau à Mexico (octobre 2024) ;
 - lancement des préparatifs du 3^e Congrès mondial de l'information géospatiale (UNWGIC) prévu à Riyad en 2026 ;
 - proposition d'instaurer une Journée mondiale de l'information géospatiale.
- Défis identifiés :
 - blocage du recrutement des 7 nouveaux postes du Secrétariat en raison de la crise budgétaire et de l'initiative UN80 (réduction de 20 % des effectifs) ;
 - absence de budget régulier pour les services de conférence, la participation des pays en développement et la traduction des documents ;
 - dépendance aux contributions extrabudgétaires et en nature (ex. : Eurostat, Royaume-Uni, équipe de traduction).

Proposition de position française

Les points de discussion suivants ne posent pas de difficulté :

- Endossement du cadre stratégique 2025–2030 comme outil d'orientation pour les travaux de l'UN-GGIM ;
- Partage de la préoccupation face aux contraintes budgétaires ;
- Soutien à la Journée mondiale de l'information géospatiale ;

- Valorisation des partenariats et contributions, et appel à la formalisation de l'équipe de traduction ;
- Renforcement du programme de développement des capacités, en lien avec les centres d'excellence et les comités régionaux.

Merci Madame la Présidente (ou Monsieur le Président)

Je souhaite aujourd'hui attirer l'attention sur une question cruciale du maintien et du renforcement du Secrétariat dédié à notre Comité.

Les paragraphes 23 à 27 du rapport présenté par le Secrétariat dressent un constat préoccupant. Malgré la reconnaissance unanime de l'importance stratégique de l'information géospatiale pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030, le Secrétariat fait face à une fragilisation inquiétante de ses ressources humaines. Sept postes nouvellement créés pour réussir notre mission collective, demeurent vacants, et le départ à la retraite de cadres très expérimentés aggrave une situation déjà critique.

Nous ne pouvons pas prétendre renforcer notre capacité d'action et de coordination, pourtant plus que jamais nécessaire, ni soutenir les pays les plus vulnérables, si nous affaiblissons nos moyens d'action et de coordination institutionnels. Le Secrétariat n'est pas une entité administrative parmi d'autres : il est le garant, discret mais efficace, du bon suivi et de la continuité de nos travaux et de la bonne coordination de notre action.

Laisser ces postes vacants, c'est compromettre la mise en œuvre du Cadre intégré des Nations Unies pour l'information géospatiale (UN-IGIF), pourtant essentielle ; c'est ralentir la production de documents et données essentielles pour structurer notre action ; c'est priver nos débats de l'expertise technique et de la capacité de synthèse indispensable à des décisions éclairées.

Nous appelons donc à ce que des mesures urgentes soient prises pour pourvoir ces postes, préserver les ressources et les compétences existantes, et garantir au Secrétariat les moyens humains et financiers nécessaires à l'accomplissement de notre mission.

Je vous remercie.

Éléments de contexte

- **Initiative UN80 et conséquences sur l'UN-GGIM**

En mai 2025, le Secrétaire général de l'ONU a annoncé une réforme structurelle du système onusien, connue sous le nom de *UN80 Initiative*. Son objectif est de réduire significativement le budget global du Secrétariat des Nations Unies, en particulier grâce à une des mesures phares, l'élimination de 20 % des postes dans les départements du Secrétariat.

Le budget révisé pour 2026, intégrant les mesures de l'UN80, a été présenté en juin au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (ACABQ) et sera soumis à l'Assemblée générale en septembre 2025.

Dans ce contexte, les sept nouveaux postes créés pour le Secrétariat de l'UN-GGIM (approuvés dans le budget 2024) n'ont pas pu être pourvus en raison du gel des recrutements depuis mai 2024. En particulier, le poste de *Senior Geospatial Information Officer*, vacant depuis décembre 2024, n'a pas

été remplacé. De façon générale, les postes du Secrétariat de l'UN-GGIM sont particulièrement vulnérables à la réduction de 20 % imposée par l'initiative UN80.

Le rapport souligne que malgré les efforts du Secrétariat, la situation budgétaire compromet sérieusement la capacité du Comité à remplir son mandat. Les conséquences opérationnelles seraient :

- un ralentissement ou blocage de nombreuses activités du Secrétariat (mise en œuvre de l'IGIF, soutien aux plans d'action nationaux, organisation des sessions plénières et groupes d'experts, supervision des centres géospatiaux à Bonn, Deqing et Riyad) ;
- un risque de perte de contrôle, de coordination et de cohérence au niveau du siège ;
- un retard dans la mise en œuvre de la résolution ECOSOC 2024/22.

- Cadre stratégique 2025–2030

Ce cadre vise à guider les travaux du Comité d'experts en matière de gestion mondiale de l'information géospatiale, en alignement avec :

- les objectifs de développement durable (ODD),
- le Cadre intégré d'information géospatiale des Nations Unies (UN-IGIF),
- les priorités nationales des États membres,
- les évolutions technologiques et les défis mondiaux émergents.

En 2024, un projet de nouveau cadre a été élaboré par le Secrétariat, avec l'appui de UN-GGIM Europe. Il a fait l'objet de plusieurs consultations (sessions de réflexion avec des experts régionaux en mars, consultations avec les États membres via les comités régionaux en avril, enquête mondiale et webinaire en juin).

L'objectif principal de ce cadre est le positionnement de l'information géospatiale comme un pilier des politiques publiques, du développement durable et de la transformation numérique. Cette mission se décline en plusieurs objectifs stratégiques :

- Renforcer la gouvernance mondiale de l'information géospatiale ;
- Soutenir les capacités nationales, notamment dans les pays en développement ;
- Promouvoir l'innovation, l'interopérabilité et l'intégration des données ;
- Favoriser la collaboration intersectorielle et interinstitutionnelle ;
- Intégrer les enjeux de climat, de résilience, de durabilité, de diversité et d'inclusion.

Il a été conçu pour être aligné avec les cadres mondiaux (résolution ECOSOC 2022/24, Pacte pour l'avenir...) et sera mis à jour en fonction des tendances mondiales, des décisions du Comité et des besoins des États membres. Il servira également de base pour la transition vers l'agenda de développement durable post-2030.

- Contributions en nature sur la période intersession 2024-2025

Une équipe de traduction bénévole composée de représentants de plusieurs États membres et du Réseau académique a traduit les documents de l'IGIF dans plusieurs langues (pays contributeurs : Argentine, Belgique, Brésil, Canada, Allemagne, Mexique, Maroc, Mozambique, Fédération de Russie, Arabie saoudite, Serbie, ÉAU). Le rapport suggère de formaliser cette équipe sous la supervision du Bureau, en coordination avec le Secrétariat.

En juillet 2025, le Royaume-Uni a détaché un expert auprès du Secrétariat pour une durée de huit semaines. Sa mission consiste à renforcer temporairement les capacités du Secrétariat et soutenir la préparation de la 15e session du Comité d'experts.

Eurostat a financé des activités dans le cadre de sa coopération avec la Division de statistique :

- Organisation d'un atelier en Europe pour renforcer la collaboration entre communautés statistiques, géospatiales et utilisatrices de données.
- Développement d'un tableau de bord pour suivre la mise en œuvre de l'IGIF.
- Prolongation du financement jusqu'en mars.

- Résolution 2022/24 du Conseil économique et social

En 2016, le Conseil économique et social des Nations Unies (CESNU)¹ a demandé au Comité d'experts UN-GGIM de lui faire rapport, au plus tard dans cinq ans, sur la mise en œuvre de la résolution 2016/27, *Renforcement des arrangements institutionnels sur la gestion de l'information géolocalisée*, ainsi que d'examiner le renforcement des arrangements institutionnels de l'UN-GGIM. Lors de cet examen, le Conseil a décidé que le Comité d'experts continuerait à fonctionner et à mettre en œuvre son mandat « sans incidence sur les coûts ».

Une présentation du contexte et de l'historique du renforcement des dispositions institutionnelles de l'UN-GGIM a été faite lors de la onzième session en août 2021, avec le document de référence [UN-GGIM - ECOSOC Briefing Note](#). Cette note d'information présentait cinq options de « dispositions institutionnelles » possibles pour l'UN-GGIM.

Le Bureau a finalisé le rapport proposé sur la mise en œuvre de la résolution 2016/27 par le comité, qui a été soumis à un processus de consultation mondiale impliquant les États membres en mai. Ce rapport, intitulé *Améliorer la gestion mondiale de l'information géolocalisée*, a été adopté par le CESNU en juillet 2022.

- Question des ressources financières de l'UN-GGIM

De façon récurrente, le Comité d'experts UN-GGIM s'efforce d'augmenter ses ressources financières. Il est vrai que le Bureau de l'UN-GGIM a actuellement des ressources limitées. D'autre part, le Bureau souhaiterait avoir les moyens de financer la participation des pays en développement à l'UN-GGIM.

Cependant, ces tentatives d'augmentation de ressources entraînaient des perspectives d'accroissement des contributions des États membres au budget de l'ONU, ce qui aurait été inacceptable pour les ministères des Affaires étrangères de nombreux États membres (dont la France), qui avaient bloqué de telles perspectives.

Conscient de cette position du MEAE français, les représentants de la France à l'UN-GGIM n'ont jamais fait d'ouverture sur ces questions financières lors des précédentes sessions du comité.

¹ L'annexe rappelle la place du Comité d'experts UN-GGIM au sein du système des Nations Unies

Dans ce cadre, les États membres sont encouragés à fournir des contributions financières volontaires à l'UN-GGIM. Cela est problématique, car cela confère beaucoup d'influence aux États qui ont les moyens de fournir de telles contributions volontaires, par exemple à la Chine ou à l'Arabie saoudite.

2 Points 4 et 5 : Contribution des comités régionaux et des réseaux thématiques au programme relatif à l'information géolocalisée à l'échelle mondiale

Documents

- Rapport des comités régionaux : [E/C.20/2025/5/Add.1](#)
- Rapport des comités thématiques : [E/C.20/2025/6/Add.1](#)

Résumé

Ces documents présentent une vue synthétique des rapports d'activité des comités régionaux (Afrique, Amériques, États arabes, Asie-Pacifique et Europe) et des quatre réseaux thématiques (réseau académique, réseau des sociétés géospatiales, réseau du secteur privé, réseau géospatial des Nations Unies) sur l'année 2025-26.

Faits saillants par réseau :

- Réseau académique : collaboration renforcée avec les Centres d'excellence ; recommandation de créer des programmes éducatifs ciblés pour combler les lacunes de compétences.
- Réseau des sociétés géospatiales : révision de ses statuts pour s'aligner sur les priorités du Comité ; lancement d'une cartographie interactive des centres de formation GeoAI.
- Réseau géospatial des Nations Unies : déploiement de la plateforme One UN Geospatial Situation Room (onemap.un.org) ; recherche de financements durables, notamment via le secteur privé.

Proposition de position française

Les six points de discussion du rapport d'activité des comités régionaux (reconnaissance du rapport, soutien aux dialogues interrégionaux, renforcement de la contribution régionale, participation aux réunions plénières régionales, promotion de la collaboration interrégionale, valorisation des bonnes pratiques) ne présentent pas de difficulté.

Il en est de même concernant le rapport d'activité des réseaux thématiques.

Concernant la création d'un « hub » mondial présenté dans le rapport de l'UN-GGIM: Europe :

Merci Madame la Présidente (ou Monsieur le Président),

La France salue avec force l'initiative conjointe des Pays-Bas, de l'Arabie saoudite, de Singapour et de l'Université de Twente : la création d'un « hub » mondial d'assistance technique pour l'administration foncière représente une avancée majeure, à la hauteur des défis que nous devons impérativement relever collectivement.

L'insécurité foncière n'est pas seulement un frein : c'est l'un des principaux obstacles structurels à la stabilité sociale, à la croissance économique et à la réalisation des Objectifs de développement durable. Si nous continuons d'ignorer ce défi, nous renonçons à activer un véritable levier d'inclusion,

de confiance citoyenne et de dynamisation des marchés. La France est convaincue que ce « hub » constitue une réponse ambitieuse et pragmatique, qu'attendent de nombreux pays confrontés à la fragmentation et à l'obsolescence de leurs systèmes fonciers, souvent aggravés par l'absence de solutions technologiques adaptées.

Nous saluons résolument l'approche articulée entre le groupe d'experts EG-LAM, moteur de vision stratégique, et la création d'un « hub » mondial d'assistance technique : véritable catalyseur d'actions, de renforcement des capacités et de partage des meilleures pratiques. L'expérience internationale démontre que la transformation numérique, l'ouverture des données et la normalisation des référentiels sont des accélérateurs décisifs pour la transparence, la réduction des conflits, la mobilisation des financements et le développement d'une fiscalité efficace, garante de l'autonomie des États. Une administration foncière modernisée est un socle pour des sociétés plus justes, résilientes et prospères.

C'est pourquoi la France :

- Apporte son entier soutien à la création de ce « hub » sous l'égide de l'UN-GGIM,
- Demande l'élaboration rapide d'une feuille de route détaillée pour la 16^e session, incluant modalités de gouvernance, options de financement et échéancier, afin de passer sans délai du concept à l'action,
- Prône une gouvernance véritablement inclusive, associant États membres, institutions académiques et partenaires techniques permettant une coopération efficace et durable.

Nous appelons à favoriser une coopération interrégionale renforcée, alignée sur les priorités du Cadre stratégique 2025-2030.

La France réaffirme sa disponibilité : nous sommes prêts à participer activement à la réflexion collective pour définir une gouvernance ouverte, la localisation et les modalités de fonctionnement de ce « hub ». Il en va de notre capacité commune à placer la sécurisation foncière, la transparence et l'équité au cœur de la transformation numérique mondiale.

Je vous remercie.

3 Point 6 : L'avenir de l'écosystème de l'information géolocalisée

Documents

- Rapport du Bureau : [E/C.20/2025/7/Add.1](#)
- Documents de fond :
 - [Global webinar on "Exploring the wider digital ecosystem"](#)
 - [Responses to the survey on "Exploring the wider digital ecosystem" \(slides 12-25\)](#)
 - [Paper on "Positioning the Future Geospatial Information Ecosystem"](#)

Résumé

Ce rapport présente les travaux du Bureau de l'UN-GGIM et de son équipe de rédaction sur le positionnement de l'avenir de l'écosystème de l'information géolocalisée.

Le rapport mentionne un document de position intitulé *Positioning the future geospatial information ecosystem*. Ce document mettrait l'accent sur l'inclusion, la diversité, l'innovation, l'IA

et l'apprentissage automatique. L'écosystème géospatial y serait considéré comme un processus évolutif, non une définition figée.

Proposition de position française

Merci Madame la Présidente (ou Monsieur le Président)

La France salue les efforts du Bureau et de l'équipe de rédaction pour avoir mené une réflexion approfondie, inclusive et prospective sur l'avenir de l'écosystème géospatial, en lien avec les enjeux numériques mondiaux.

La France soutient la vision de l'avenir de l'écosystème comme une démarche continue, adaptable aux innovations technologiques, aux besoins sociétaux et aux priorités des États membres. C'est ainsi que la France recommande de poursuivre les activités proposées, à savoir le renforcement des capacités, développement de cas d'usage, expérimentation de modèles innovants, dialogue intersectoriel et interinstitutionnel

Il est particulièrement important à nos yeux que l'avenir de l'écosystème géospatial poursuive son alignement avec les cadres internationaux, et tout particulièrement les objectifs de développement durable, le Pacte pour l'avenir et l'agenda post-2030. La France suivra également de près cet alignement avec les politiques publiques déployées en Union européenne.

Je vous remercie.

4 Point 7 : Cadre intégré de l'information géolocalisée (UN-IGIF)

Documents

- Rapport du Groupe de haut niveau : [E/C.20/2025/8/Add.1](#)
- Documents de fond :
 - [UN-IGIF Decision maker brochure](#)
 - [UN-IGIF Quick reference Guide](#)
 - [UN-IGIF Funding Guide](#)
 - [UN-IGIF Funding flyer](#)
 - [UN-IGIF Case study](#) (cas d'usage en Indonésie)

Résumé

Ce rapport présente les activités et réalisations du Groupe de haut niveau sur le Cadre intégré d'information géospatiale des Nations Unies (HLG-IGIF). Parmi les réalisations clés, citons :

- la finalisation de documents stratégiques (voir ci-dessus),
- une enquête mondiale sur l'utilisation de l'IGIF (250 réponses, dont 70 % proviennent du Sud global et
- la définition de 26 activités prioritaires, réparties entre le HLG-IGIF, le Secrétariat, le GGKIC et les comités régionaux.

Une prochaine étape d'envergure concerne l'organisation d'un séminaire mondial sur le financement durable (fin 2025).

Proposition de position française

Notons que le GGKIC de Deqing se charge de 14 activités, dont la formation, les outils de communication, le soutien aux plans d'action nationaux.

Éléments de contexte

- SDG Data Alliance

Lancée en juillet 2021 par Esri, la Fondation W.K. Kellogg et la Fondation PVBLC, la SDG Data Alliance vise à soutenir les ODD dans les pays en développement d'Amérique latine, d'Asie et d'Afrique. L'initiative prévoit la création de centres de données géospatiales pour chacun des 17 ODD (*SDG Data Hub*), afin d'aider ces pays à mesurer, suivre et rendre compte de leurs progrès, notamment en matière d'inclusion et d'égalité.

Les centres de données se concentrent sur les thèmes suivants :

- Genre, économie, électorat, population : pour identifier les travailleurs marginalisés et promouvoir l'égalité.
- Eau, santé, logement : pour renforcer les infrastructures au service des populations vulnérables.
- Éducation, croissance économique, climat, agriculture : pour élargir les opportunités éducatives et professionnelles.

Rappel des éléments de contexte (2024)

- Enjeux de la géographie pour les pays en développement

La connaissance d'un territoire au travers d'une couverture cartographique exhaustive et actuelle est un facteur capacitaire fondamental pour une politique de développement. Force est cependant de constater l'obsolescence de la cartographie de nombreux pays en développement, et son insuffisance face aux enjeux du développement durable. Par conséquent, l'IGIF et le Groupe de haut niveau promeuvent les programmes de coopération avec les pays en développement qui accordent une plus grande considération à la constitution d'infrastructures nationales de données géographiques.

- Difficultés à disposer de financements dédiés

Le soutien aux infrastructures nationales de données géographiques continue à se heurter à deux difficultés :

- Dans des pays démunis, les priorités sont nombreuses, et la concentration de l'aide au développement, nécessaire pour son efficacité, a eu un effet d'éviction de certains secteurs transversaux comme celui de l'information géographique. De ce fait, ce thème est orphelin dans les programmes d'aide au développement.
- De plus les programmes sectoriels, qui ont tous besoin de données géographiques, multiplient des initiatives géographiques limitées dans l'espace et dans le temps, à l'encontre du facteur commun que devrait être une infrastructure géographique.

- Nécessité d'une approche transversale

Il est donc souhaitable de rationaliser la question dans une approche transversale visant à établir une infrastructure d'information géographique mutualisée et à mettre en place les fondations de son entretien. Lorsqu'un programme d'information géographique a pu être mené de façon concertée entre les différents secteurs utilisateurs, l'efficacité de l'approche a été démontrée. La mise en place d'une infrastructure nationale de données géographiques à titre de socle démultiplie ensuite l'efficacité des actions sectorielles de développement durable. La pertinence d'une telle approche a été un argument en faveur de la création du Groupe de haut niveau.

- Le Cadre intégré de l'information géographique (*Integrated Geospatial Information Framework*)

Ce cadre propose des objectifs pertinents pour les pays en développement, notamment :

- Mise en place d'une gouvernance de l'information géographique, prenant en compte les besoins des organismes, et cohérente avec les cadres politiques nationaux et mondiaux ;
- Intégration des données géographiques de tous les secteurs gouvernementaux pour optimiser des politiques et prises-de-décisions factuelles.

Le cadre propose également des principes pertinents, notamment :

- Principe 1 : habilitation stratégique.

La mise en œuvre du cadre nécessite un soutien financier et politique, il doit pour cela soutenir les politiques du gouvernement, telles que la croissance économique, le bien-être social, la préservation de l'environnement.

- Principe 2 : transparence et responsabilité.

Les données géographiques gouvernementales sont développées et partagées conformément aux lignes directrices de responsabilité et de transparence, afin que tous les citoyens, toutes les agences gouvernementales, le monde universitaire et le secteur privé aient accès à ces ressources nationales.

- Principe 4 : collaboration et coopération.

La collaboration et la coopération (entre le gouvernement, les entreprises, le monde universitaire, la société civile, les donateurs) sont pris en compte dans la mise en œuvre du cadre, afin de renforcer le partage d'informations entre les fournisseurs et les utilisateurs, et de réduire la duplication d'effort entre les secteurs gouvernementaux.

5 Point 8 : Repère de référence géodésique mondial

Ce point a été traité par Zuheir Altamimi.

Document

- Rapport du Sous-comité en géodésie : [E/C.20/2025/9/Add.1](#)

Résumé

Le rapport fournit des informations sur les activités du Sous-comité en géodésie au cours de la période d'intersessions et sur les résultats de sa cinquième réunion plénière, organisée par le Centre mondial d'excellence géodésique des Nations-Unies (UN-GGCE) sur le campus des Nations-Unies à Bonn, en Allemagne, en mars 2025. Il souligne entre autres l'étroite coopération entre le Sous-Comité en géodésie et l'UN-GGCE

Le rapport rappelle que cette année (2025) est le 10^e anniversaire de la résolution de l'AG de l'ONU sur le GGRF et souligne aussi les avancées et travaux accomplis durant les 10 années passées, dont l'étape la plus importante dans la réalisation des ambitions de la résolution a été la création de l'UN-GGCE. Cependant, le rapport rappelle les États-membres à continuer d'œuvrer pour l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement mondiale en géodésie, et ainsi renforcer la coopération entre États-membres afin d'assurer sa pérennité à long-terme.

Proposition de position française

Merci Madame la Présidente (ou Monsieur le Président)

La France note avec satisfaction les avancées et travaux accomplis du Sous-comité en géodésie durant la période d'intersessions, et notamment son étroite coopération avec le centre géodésique mondial d'excellence.

La France appuie la recommandation du Sous-comité d'attirer l'attention des États-membres sur la nécessité d'assurer la pérennité de la chaîne d'approvisionnement mondiale en géodésie, via notamment des coopérations et accord bilatéraux et multilatéraux.

La France appuie aussi la recommandation pour l'engagement dans les processus de la Conférence mondiale des radiocommunications afin de garantir la protection des bandes de fréquences essentielles aux techniques géodésiques, y compris l'interférométrie à très longue base (VLBI).

La France continuera sa contribution aux travaux conjoints du sous-comité et du centre d'excellence, et poursuivra aussi ses efforts de développement du Repère international de référence terrestre (ITRF), qui constitue la composante centrale du GGRF, et que la France entretient depuis bientôt quatre décennies.

Je vous remercie.

6 Point 9 : Rôle de l'information géolocalisée dans le domaine du développement durable

Documents

- Rapport du Groupe de travail : [E/C.20/2025/10/Add.1](#)
- Document de fond : [Rescuing the SDGs with Geospatial Information](#)

Résumé

Ce rapport, préparé par le Secrétariat et le Groupe de travail sur l'information géospatiale de l'Inter-Agency and Expert Group on SDG Indicators (IAEG-SDGs), constate deux faits :

- À moins de 5 ans de l'échéance des ODD, les progrès sont lents et inégaux.
- L'information géospatiale est reconnue comme un levier essentiel pour la production, la mesure, le suivi et la diffusion des indicateurs ODD.

Les deux réalisations principales sont le lancement d'une « storymap interactive » présentant des cas d'usage nationaux (ex. : agriculture au Mexique, écosystèmes aquatiques en Malaisie,

urbanisation en Irlande...) et la publication du document stratégique *Rescuing the SDGs with Geospatial Information*.

Ce document propose six recommandations pour « sauver les ODD » :

1. Réviser les métadonnées des ODD pour intégrer les dimensions spatiales.
2. Exploiter les observations de la Terre pour combler les lacunes de données.
3. Intégrer les systèmes statistiques et géospatiaux.
4. Renforcer la collaboration entre instituts statistiques et agences géospatiales.
5. Reconnaître les jeux de données géospatiales comme sources légitimes.
6. Renforcer les capacités techniques des pays.

Proposition de position française

Merci Madame la Présidente (ou Monsieur le Président)

La France salue les efforts du Groupe de travail et du Secrétariat pour positionner l'information géospatiale comme un pilier de la mise en œuvre des ODD, en particulier dans les contextes locaux et infranationaux.

La France partage également le constat que les progrès sont lents et inégaux, à moins de cinq ans de l'échéance des ODD ; c'est pourquoi elle soutient tout particulièrement les six recommandations du document, qui offrent une feuille de route concrète pour intégrer les données spatiales dans les systèmes statistiques nationaux et compte œuvrer en ce sens tant à l'échelon national (en travaillant au rapprochement de l'IGN et de l'Insee) qu'eupéen (en s'impliquant des groupes de travail sur l'intégration de données géostatistiques initiés par Eurostat).

Enfin, la France salue l'initiative de la « storymap » et appelle les États membres à y contribuer activement pour favoriser l'apprentissage entre pairs et la coopération sud-sud. Elle souligne l'importance de soutenir les pays en développement dans l'acquisition des compétences et infrastructures nécessaires à l'exploitation des données géospatiales.

Je vous remercie.

Éléments de contexte

- UN-GGIM et les objectifs de développement durable

Au cours des années 2010, le Comité d'experts UN-GGIM a fait du lobbying pour favoriser une approche géographique du développement durable. Ces efforts de lobbying portaient sur le *Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2030 Agenda for Sustainable Development)*, adopté en septembre 2015 par l'assemblée générale des Nations unies. En effet, ce programme, qui consiste en 17 objectifs de développement durable – ODD (en anglais : *Sustainable Development Goals* – SDGs), structure les politiques de développement durable de tous les États membres, notamment de la France, où le ministère de la transition écologique se veut exemplaire dans la mise en œuvre des ODD.

Ces efforts de lobbying de l'UN-GGIM a porté ses fruits, car le Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté en 2015 par l'ONU contient des références spécifiques au besoin de données d'observations de la Terre et d'informations géospatiales pour la mesure et le suivi du développement durable.

7 Point 10 : Rôle de l'information géolocalisée dans le domaine du climat, de l'environnement et de la résilience

Documents

- Rapports :
 - Groupe de travail et Équipe de travail : [E/C.20/2025/11/Add.1](#)
 - Groupe de travail : [E/C.20/2025/11/Add.2](#)

Résumé (à compléter) Proposition de position française (à compléter)	
---	--

8 Point 11 : Intégration des informations géolocalisée, statistiques et autres informations connexes

Document

- Rapport : [E/C.20/2025/12/Add.1](#)

Résumé (à compléter) Proposition de position française (à compléter)

Rappel des éléments de contexte (2024)

- Le cadre géospatial statistique mondial (Global Statistical Geospatial Framework - GSGF)

Le *Cadre géospatial statistique mondial (Global Statistical Geospatial Framework - GSGF)* se présente sous la forme d'une architecture d'information permettant d'intégrer les informations statistiques et les informations géospatiales, afin d'améliorer la qualité des statistiques et de faire contribuer l'information géographique à la mesure et au suivi des indicateurs de développement durable.

La commission statistique de l'ONU, qui regroupe les statisticiens en chef des États membres (l'Insee pour la France), a également adopté les principes du GSGF en 2017.

9 Point 12 : Rôle de l'information géolocalisée intégrée dans le domaine de la gestion et de l'administration efficaces des biens fonciers

Documents

- Rapport du Groupe d'experts : [E/C.20/2025/13/Add.1](#)
- Document de fond : [Compilation Report on the Integration of Terrestrial and Maritime Domains](#)

Résumé

Le rapport présente les activités clés réalisées par le Groupe d'experts sur l'administration et la gestion foncières, en accord avec ses axes de travaux pour 2024-2025.

Notons particulièrement :

- Un webinaire mondial sur le FELA (le 17 juillet 2025),
- Une collaboration avec le sous-comité sur la géodésie pour l'alignement des référentiels géodésiques.

De plus, le Groupe d'experts préconise la création d'un « hub » mondial, afin d'aider les pays à opérationnaliser le FELA et le LADM (modèle de domaine d'administration foncière). Ce « hub » serait dédié à la fois au soutien technique, à l'innovation et au développement des capacités.

Proposition de position française

Merci Madame la Présidente (ou Monsieur le Président)

La France salue les travaux du Groupe d'experts sur l'administration foncière et réaffirme son soutien au cadre FELA, essentiel pour améliorer la gouvernance foncière, la résilience climatique et le développement durable. Elle encourage l'intégration des domaines terrestre, maritime, bâti et cadastral, notamment via les recommandations du rapport sur l'intégration terre-mer, indispensable pour une gestion cohérente des territoires littoraux.

Le FELA doit rester un document évolutif, adapté aux réalités des États membres. La mise en place d'indicateurs permettrait de mesurer les progrès vers une administration foncière efficace. La France salue les actions concrètes comme les traductions du FELA et les webinaires, et considère la création d'un « hub » géospatial comme une initiative structurante, notamment grâce à l'appui technique basé sur des projets réussis.

La France soutient le renforcement des partenariats régionaux et internationaux, et encourage les initiatives concrètes sur le terrain. À ce titre, le projet Open Cadastral Map d'EuroGeographics, bien qu'en développement, illustre le potentiel des outils intégratifs pour appuyer les acteurs et favoriser l'intégration géospatiale à l'échelle européenne

Je vous remercie.

Commenté [CG1]: Version longue :

La France salue les travaux du Groupe d'experts sur l'administration et la gestion foncières.

La France encourage l'intégration des domaines terrestre, maritime, bâti et cadastral, notamment à travers les recommandations du rapport de compilation sur l'intégration terre-mer. Cette approche est indispensable pour une gestion cohérente des territoires, en particulier dans les zones littorales vulnérables.

Nous appelons à maintenir le FELA comme un document vivant, capable d'évoluer avec les réalités sociales, économiques et technologiques des États membres. La mise en place d'indicateurs sur les différents axes du FELA permettrait à la fois de mesurer un état initial et de suivre les évolutions des pays engagés dans la mise en place d'administration foncière efficace.

Enfin, la France salue les initiatives concrètes telles que les traductions du FELA, les webinaires de sensibilisation. Nous tenons à souligner que l'établissement d'un hub géospatial, tel que proposé par le groupe d'experts, nous paraît être une initiative particulièrement pertinente et structurante, en particulier sur l'accompagnement technique ciblé alimenté par le succès de certains projets.

Nous soutenons pleinement le renforcement des partenariats régionaux et internationaux, et encourageons toute initiative qui favorise une mise en œuvre effective sur le terrain. À ce titre, nous souhaitons souligner le projet de Carte cadastrale ouverte (Open Cadastal Map), porté par EuroGeographics, qui vise à offrir un accès paneuropéen à des données cadastrales de référence. Bien qu'encore en développement, ce projet illustre le potentiel d'outils collaboratifs pour appuyer les décideurs, les entreprises et les citoyens, et favoriser l'intégration géospatiale à l'échelle du continent.

Éléments de contexte

- [Groupe d'expert sur la gestion et l'administration des biens fonciers](#)

Le Groupe d'expert sur la gestion et l'administration des biens fonciers (*Land Administration and Management*) promeut l'intégration des domaines terrestre, maritime, bâti et cadastral dans les systèmes d'administration foncière, en s'appuyant sur le Cadre pour une administration foncière efficace (FELA) et le Cadre intégré des Nations Unies pour l'information géospatiale (IGIF). Il répond aux prérogatives qui lient la gestion des territoires à certains ODD, tels que la proportion de population qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de propriété.

La France ne fait pas de partie de ce groupe d'expert, constitué de 19 États membres (des cinq continents) et d'acteurs privés (Fédération internationale des géomètres, OGC, ESRI, Hexagon).

Afin de mettre en place une orientation politique globale, le Groupe d'expert a conçu un *Cadre pour une administration foncière efficace* (Framework for Effective Land Administration, FELA). Sur le modèle de l'IGIF, le document propose neuf voies stratégiques.

- Participation de l'IGN, via le GPU

En marge de l'atelier d'EuroSDR organisé par l'IGN en juin sur le FELA ([International Workshop on challenges in relation to the UN Framework for Effective Land Administration](#)), Raffealla Anilio Olguín, la co-présidente du groupe d'expert, a demandé une présentation du GPU dans le cadre de la gestion réglementaire de l'aménagement, lors des événements organisés en amont de la présente session. Le 17 juillet, le SPRI participait à une session de présentations autour du sujet.

10 Point 13 : Information géolocalisée marine intégrée

Ce point a été traité par le Shom (Nathalie Leidinger).

Documents

- Rapport du Groupe de travail : [E/C.20/2025/14/Add.1](#)
- Document de fond : [Compilation Report on the Integration of Terrestrial and Maritime Domains](#)

Résumé

Le rapport rend compte des progrès réalisés depuis la session 2024 du Comité, notamment :

- le renforcement du partenariat avec l'Organisation hydrographique internationale (OHI) et d'autres organismes,
- l'organisation de l'atelier international "Relier la terre et la mer" en Indonésie,
- la proposition de création d'un groupe de travail conjoint UN-GGIM-OHI sur l'information géospatiale marine sous le mandat de l'UN-GGIM et sous l'autorité de l'IRCC (OHI), afin de renforcer la coordination mondiale, le développement technique et l'alignement stratégique dans le domaine de l'information géospatiale marine.

Le rapport met l'accent sur l'importance d'une **intégration des données marines, terrestres, cadastrales et bâties** pour répondre aux enjeux liés au changement climatique, à la gestion côtière et à la planification durable.

Le nouveau Groupe de travail conjoint sur l'information géospatiale marine, mis en place par l'UN-GGIM et l'OHI, vise à fédérer les efforts des deux groupes existants (MGI et MSDIWG), en alignant leur gouvernance stratégique et leur développement technique au sein d'un cadre commun aligné avec les normes S-100.

Proposition de position française

Le groupe conjoint UN-GGIM / OHI sur l'information géospatiale marine vise à renforcer la coordination politique autour des données marines, en les inscrivant dans les grandes stratégies internationales (ODD, climat, biodiversité, etc.). Il offre un cadre de dialogue entre acteurs terrestres

Commenté [CG2]: Version longue :

La France salue le travail effectué par le Groupe sur l'information géospatiale marine, et prend note avec intérêt du rapport présenté. Elle souligne notamment le renforcement du partenariat avec l'Organisation Hydrographique Internationale (OHI) et la tenue de l'atelier international « Relier la terre et la mer » en Indonésie, qui illustre l'importance d'une approche intégrée entre domaines terrestre et marin.

La France approuve la proposition de création du groupe de travail conjoint UN-GGIM / OHI sur l'information géospatiale marine, et prend acte des termes de référence définis. Elle soutient cette démarche de convergence entre le groupe MGI et le groupe MSDIWG, afin d'optimiser la gouvernance, l'effort technique et la coordination stratégique, dans le respect des mandats respectifs de l'UN-GGIM et de l'OHI. Pour en garantir l'efficacité, il importe de clarifier les leviers d'action et d'assurer une articulation cohérente avec les structures existantes, en vue de résultats concrets au service de l'IGIF-Hydro.

L'intégration des données terrestres, marines, bâties et cadastrales apparaît essentielle pour répondre aux enjeux du changement climatique, de la résilience côtière et de la planification durable des espaces littoraux. Le développement d'un guide de référence sur cette intégration, aligné avec les cadres UN-IGIF et UN-IGIF-Hydro, constitue une avancée utile et attendue.

La France souhaite également souligner le rôle structurant de la norme S-100 de l'OHI, reconnue comme modèle universel de données marines par l'OMI. L'adoption de la S-100 constitue un levier essentiel pour renforcer l'interopérabilité des données marines avec les infrastructures géospatiales terrestres. À ce titre, le groupe conjoint pourrait jouer un rôle décisif pour en promouvoir l'usage auprès d'une communauté plus large que celle du domaine navigation.

Enfin, un remerciement appuyé est adressé au gouvernement de l'Indonésie pour l'accueil de l'atelier de Bogor, qui illustre l'importance de rencontres thématiques internationales pour faire progresser l'intégration terre-mer.

et maritimes, encore souvent cloisonnés, et peut contribuer à une meilleure reconnaissance politique des enjeux liés aux données marines.

Ce groupe devrait aussi favoriser l'adoption large de la norme S-100 de l'OHI, modèle universel de données adopté par l'OMI pour la description de l'environnement marin pour la navigation maritime. Il pourrait mettre en place ainsi un cadre interopérable essentiel rapprochant les communautés hydrographiques et SIG.

Toutefois, ses objectifs très généraux, sa position essentiellement politique, et le risque de doubler des instances existantes (MSDIWG, MGI) posent la question de son efficacité concrète. Sans mandat opérationnel ni leviers d'action clairs, le groupe pourrait peiner à produire des résultats tangibles. Sa valeur dépendra donc de sa capacité à mobiliser, à influencer des politiques nationales et à faire converger des initiatives déjà en cours.

Thank you, Mister Chair.

For your information, the full version of our intervention has been submitted to the Secretariat.

With your permission, I will now continue in French.

La France salue les travaux du Groupe sur l'information géospatiale marine et prend note du rapport présenté. Elle souligne le renforcement du partenariat avec l'OHI et l'atelier « Relier la terre et la mer », illustrant l'importance d'une approche intégrée terre-mer et remercie l'Indonésie pour l'accueil de cette rencontre.

La France soutient la création du groupe conjoint UN-GGIM / OHI, et la convergence entre les groupes MGI et MSDIWG, vont dans le sens d'une meilleure coordination. L'élaboration d'un guide de référence sur l'intégration des données, aligné avec l'UN-IGIF, constitue une avancée attendue.

Enfin, la France souligne le rôle structurant de la norme S-100 de l'OHI reconnue par l'OMI, levier essentiel pour l'interopérabilité entre données marines et terrestres. Le groupe conjoint pourrait jouer un rôle décisif dans la diffusion de cette norme au-delà des seuls acteurs de la navigation.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Éléments de contexte

- Le Groupe de travail sur l'information géospatiale marine

Ce groupe de travail est composé de 13 États membres. La France n'y participe pas directement, mais l'Organisation hydrographique internationale (OHI) en est membre, ce qui permet au Shom d'être informé de ses travaux.

Afin de porter sa stratégie d'intégration de l'information marine dans tout programme national de gestion de l'information géographique, le Groupe de travail a élaboré un *Cadre opérationnel pour la gestion intégrée de l'information géographique marine* (*Operational Framework for Integrated Marine Geospatial Information Management* - UN-IGIF-Hydro), conçu pour s'articuler avec l'IGIF, qu'il s'évertue à mettre en œuvre au niveau national.

11 Point 14 : Principes d'action et cadre juridique concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité et aux technologies émergentes

Documents

- Rapport du Groupe de travail : [E/C.20/2025/15/Add.1](#)
- Documents de fond :
 - [Data for public good in the digital world](#)
 - [Authoritative Data for Crises](#)
 - [Rallying Statement to the Geospatial Sector of the Developing Legal and Regulatory Framework on AI](#)
 - [Report on International Regulations on AI in Geospatial Applications](#)
 - [Paper To Address the Implications of the Developing Legal and Regulatory Framework on AI for the Geospatial Sector](#)
 - [Workplan Policy and Legal 2025-2027](#)

Résumé

(à compléter)

Proposition de position française

(à compléter)

Rappel des éléments de contexte (2024)

- [Documents du Groupe de travail sur les cadres juridiques et politiques](#)

Dans le cadre de son plan de travail sur la période 2023-25, ce groupe de travail a commencé la rédaction de deux documents :

- *Authoritative, fit-for-purpose geospatial data for crises* aborde les considérations politiques et juridiques des données d'autorité dans le contexte de crises, en se fondant sur une approche adaptée et en s'appuyant sur le concept de « continuum contrôle-confiance » développé dans le document antérieur *Authoritative data in an evolving geospatial landscape: an exploration of policy and legal challenges*.
- *Geospatial data for public good* explore les éléments de fond et de forme d'un cadre politique et juridique solide et examine les différents aspects de l'utilisation des données géographiques qui favorisent le bien public. En gardant à l'esprit que des cadres politiques et juridiques efficaces évolueront au fil du temps et reconnaissant que le concept de « bien public » doit être appliqué aux données géographiques au cas par cas, le document identifie les « intérêts légitimes » comme des critères qui peuvent guider les pays dans l'élaboration de leurs politiques et de leurs lois.

Ces documents prendront en compte les résultats des réunions en ligne et de celle en présence de février 2024 à laquelle l'IGN a contribué.

12 Point 15 : Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géolocalisée mondiale

Ce point a été traité par le département de Normalisation du SPP.

Document

- Rapport : [E/C.20/2025/16/Add.1](#)

Résumé

Le rapport porte sur les travaux de normalisation menés par les trois acteurs principaux au niveau civil : OGC (Open Geospatial Consortium), ISO TC 211 (Information Géographique) et IHO (Organisation Hydrographique Internationale) sur l'année écoulée. Il souligne les efforts de collaboration croissants menés par ces trois organismes afin de ne pas travailler en silos et de fournir des standards de référence pour les besoins relatifs aux données géospatiales. La synthèse ci-dessous identifie parmi ce rapport quelques implications IGN.

Proposition de position française

L'IGN soutient les travaux de normalisation de ces organismes, en particulier ceux de l'ISO et de l'OGC auxquels l'institut participe activement dans un souci d'interopérabilité et d'accès à la donnée publique. Les standards produits sont d'intérêts et appliqués dans les domaines civil et militaire.

Éléments de contexte

- OGC

L'IGN est membre technique de l'OGC, premier niveau lui assurant un vote sur les standards développés par l'organisme. L'IGN participe aux réunions techniques (3 fois/an au bénéfice de l'IGN et de MinArm).

Les activités de l'organisme à retenir sur l'année écoulée sont les suivantes (avec une implication/suivi IGN) :

- Un focus sur le développement de standards et de bonnes pratiques permettant d'assurer l'intégrité, la traçabilité et la probité des données (IPT) dans les processus de diffusion et d'échange, dans un contexte de développement de l'IA et des capacités à produire des fausses données.
- La modernisation de ses standards en adoptant les pratiques et standards des communautés. Notamment : le développement des nouvelles API standards pour la diffusion des données en modernisation des anciens services web standards, la reconnaissance et le support de standards communautaires et l'extension des formats JSON et GeoJSON pour les données Géospatiales. **L'IGN suit activement ces développements et commence à les mettre en œuvre dans la Géoplateforme en remplacement des services W*S.**
- La définition de standards permettant de renforcer la confiance dans les processus d'IA, notamment au travers de modèles de description des jeux de données d'entraînement et de validation permettant d'identifier la provenance et la bonne adéquation aux besoins des usages.
- La création d'un groupe de travail métier autour des problématiques de transports intelligents et de mobilités en collaboration avec l'ISO TC 204.

- Le développement et la maintenance d'une suite d'outils de validation et de certification de conformité aux standards OGC
- Un ensemble d'initiatives menées dans le cadre du programme d'innovation et de développement de solutions collaboratives, qui fait la particularité et la force de l'OGC. En particulier, sur les thématiques suivantes :
- le changement climatique : "All Data for Green Deal", "Climate and Disaster Resilience Pilot", projet "FOCAL" (eEfficient explORation of Climate data locALLY), le projet pilote sur la fédération des données terrestres et maritimes,...
- les jumeaux numériques : Le projet CHEK pour faciliter les procédures de délivrance de permis de construire au travers de l'intégration des standards de la construction (BIM) avec l'information Géographique et les recherches sur le web sémantique, le programme pilote sur l'interopérabilité des jumeaux numériques, la participation au projet USAGE (Urban Data Space for Green Deal), le projet ILIAD visant à développer un jumeau numérique des océans et le projet SEADOTs (Social-Ecological Ocean Management Applications using Digital Ocean Twins),...
- Des tests d'interopérabilités autour des cubes de données, des traitements à haute performance et des nouveaux formats d'imagerie.
- ISO TC 211

L'IGN assure la représentation de la délégation nationale française lors des réunions internationales de l'ISO TC211 deux fois par an, en assurant la présidence de la Commission nationale de l'information géographique et spatiale de l'AFNOR. Marie Lambois assure par ailleurs depuis fin 2024 la coanimation du groupe consultatif commun (JAG) avec l'OGC.

Les informations et activités de l'ISO TC 211 à retenir dans le cadre de ce rapport :

- Un focus spécifique sur les métadonnées et la qualité des données en support des principes FAIR (données Faciles à trouver, Accessibles, Interopérables et Réutilisables)
- Une collaboration avec les agences des Nations Unies en support de l'UN GGCE (Global Geodetic Centre of Excellence), de l'UN FELA (Framework for Effective Land Administration) et de la FAO (Food and Agriculture Organization)
- La perspective d'ouvrir cette année un registre en ligne des mesures de qualité avec des définitions lisibles par les machines ;
- l'ISO TC 211 est constitué de 39 membres participants et 34 membres observateurs et maintient de nombreuses liaisons en lien avec les thématiques des transports intégrés, des jumeaux numériques, des cités intelligentes, de l'agriculture intelligente, du changement climatique et des ESG (Environnement, social et gouvernance).
- Les standards de l'ISO TC 211 (et de l'OGC) intègrent les besoins des communautés d'utilisateurs et servent souvent de base pour le développement de standards spécifiques par des organisations de standardisation spécialisées.
- Le soutien au programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030 dans le développement des standards, que ce soit dans le domaine général ou les domaines particuliers des références géodésiques, de la gestion des terres, de l'occupation du sol et de l'adressage.
- Certains standards spécialisés sont bien implémentés dans les logiciels grand public. Avec l'évolution des technologies de l'information, l'ISO TC 211 commence à intégrer l'encodage en JSON dans ses projets. Un rapport a été publié en collaboration avec l'Union Européenne sur l'utilisation des standards pour la publication dans des espaces de données.
- Dans le domaine géodésique, il convient de noter les standards relatifs aux systèmes de coordonnées (description et transformation : ISO 19111), l'ITRS (ISO 19161-1, les travaux en

cours sur l'identification des stations géodésiques (ISO 19161-2) **initiés et pilotés par l'IGN (SGM)** et le registre géodésique (ISO 19127).

- Dans le domaine de l'administration des terres une révision majeure du standard ISO 19152 (Land Administration Domain Model) a engagée en collaboration avec de nombreuses parties prenantes et produit des premiers livrables depuis 2024. Ce standard est cohérent avec l'UN Framework for Effective Land Administration (UN FELA).
 - Dans le domaine de l'occupation des sols, la famille de standards ISO 19144 (Systèmes de classification) est en train d'être révisée sous pilotage de la FAO. Le développement d'une partie définissant un registre de ces classifications a été planifié.
 - Le domaine de l'adressage fait l'objet de la famille de standards ISO 19160 dont la partie 2 dédiée à l'attribution et la maintenance des adresses pour des objets physiques a été publiée fin 2023.
- IHO

L'IGN ne participe pas aux travaux sur l'hydrographie, l'organisme national compétent sur le sujet étant le Shom. Cependant, le ministère de la Défense (au travers du contrat d'AMO IGN/Défense) souhaite un suivi du thème hydrographique, au sein de l'Otan notamment, en support au Shom.

Les travaux de l'IHO consistent à la maintenance et au développement de son modèle universel de données hydrographiques S-100 pour la création et la maintenance de spécifications de produits de données maritimes interopérables.

13 Point 16 : Normalisation des noms géographiques et collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (GENUNG)

Document

- Rapport du Groupe d'experts : [E/C.20/2025/17/Add.1](#)

Résumé

(à compléter)

Proposition de position française

(à compléter)

Rappel des éléments de contexte (2024)

- Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques

Le *Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques* (GENUNG), en anglais *United Nations Group of Experts on Geographical Names* (UNGEGN), a été créé en 1959. Il est composé de différentes divisions rattachées à une zone géographico-linguistique. Les objectifs du Groupe sont de traiter des problèmes de normalisation des noms géographiques.

La coopération entre l'UN-GGIM et le GENUNG est nécessaire dans le domaine des données fondamentales ou socle. Cette coopération a été effectivement mise en place dans le Groupe de travail sur les données fondamentales mondiales, piloté par le Royaume-Uni, ainsi que dans le Groupe de travail sur les données socle européennes, piloté par la France.

14 Point 17 : Contribution des centres géospatiaux mondiaux des Nations Unies à l'amélioration des dispositifs de gestion de l'information géospatiale mondiale

Ce point ne figurait pas à l'ordre du jour de la session de l'année précédente.

Documents

- Rapport : [E/C.20/2025/18/Add.1](#)
- Documents de fond :
 - [UN-GGKIC Strategic Plan and Logical Framework](#)
 - [UN-GGKIC Annual Work Plan](#)
 - UN-GGKIC Capacity Building Workplan
 - [UN-GGCE First Joint Development Plan for Global Geodesy](#) (en français)
 - [UN-GGCE Multilateral Memorandum of Understanding](#)
 - [UN-GGCE Policy brief on "Geodesy is critical to climate science"](#)
 - [UN-GGCE Policy brief on "Safeguarding VLBI Radio-Frequencies"](#)

Résumé

Ce rapport présente les contributions des trois Centres d'excellence :

- l'UN-GGKIC (Centre de connaissances et d'innovation géospatiales à Deqing en Chine),
- l'UN-GGCE (Centre d'excellence géodésique mondial à Bonn en Allemagne) et
- l'UN-GGECE (Centre de l'écosystème géospatial mondial, en cours d'établissement à Riyad en Arabie saoudite).

Ces trois centres partagent des objectifs communs (renforcer la coordination mondiale, soutenir les États membres dans la mise en œuvre de l'IGIF, promouvoir l'innovation, la formation et la gouvernance géospatiale).

Principales réalisations :

- UN-GGCE (Bonn) :
 - Publication du premier plan de développement conjoint pour la géodésie mondiale (en 6 langues).
 - Lancement d'un Mémoire multilatéral d'entente (MMOU) sur la chaîne d'approvisionnement géodésique (43 participants).
 - Publication de deux notes politiques (voir ci-dessus).

- UN-GGIC (Deqing) :
 - Adoption du plan stratégique et du plan de travail 2024–2026.
 - Organisation de la semaine UN GeoNow 2024.
 - Développement de programmes de leadership, de démonstrateurs d'applications géospatiales, et de plateformes de partage de connaissances.
- UN-GGCE (Riyad) : l'objectif de ce centre, en phase de planification avancée, est de créer un écosystème géospatial mondial axé sur l'IA, l'analyse géospatiale et les solutions durables.

Proposition de position française

Merci Mme la Présidente (ou Monsieur le Président)

La France salue, avec appréciation, les travaux accomplis par le Centre d'Excellence mondial en géodésie (UN-GGCE) durant la période d'intersession et adresse ses compliments au personnel permanent et en détachement, pour l'excellence de leurs activités.

La France réitère ses chaleureux remerciements à la république fédérale d'Allemagne pour l'hébergement du centre à Bonn, et le prolongement financier jusqu'en 2030.

La France appuie la recommandation du centre d'excellence d'inviter les États membres d'adhérer au protocole d'accord multilatéral, mais aussi d'envisager l'élaboration d'accords bilatéraux ou multilatéraux contraignants avec d'autres États membres, et de prendre des mesures en vue de la création d'une organisation géodésique internationale.

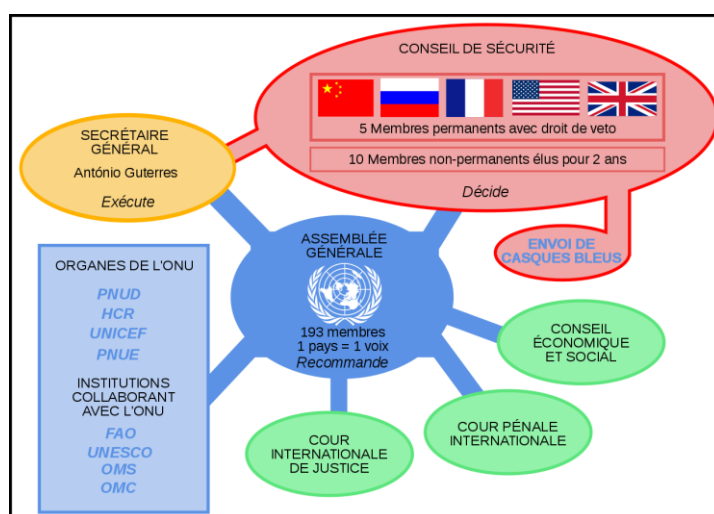
La France continuera ses efforts de contribution aux activités de l'UN-GGCE.

La France salue le travail du Centre mondial des Nations Unies pour les connaissances et l'innovation géospatiales en république populaire de Chine. Nous saluons également la planification avancée de la création du Centre mondial d'excellence des Nations Unies pour l'écosystème géospatial en Arabie saoudite. L'accueil de ce centre à Riyad confirme l'implication du royaume dans notre Comité d'experts. Les différentes initiatives de l'Arabie saoudite ont été à juste titre abondamment saluées au cours de cette session et nous souhaitons ajouter nos remerciements.

Je vous remercie.

Annexe : Place du Comité d'experts UN-GGIM au sein du système des Nations Unies

Pour rappel, le Conseil économique et social (CESNU, EcoSoC en anglais), un des six organes principaux de l'ONU placé sous l'égide de l'Assemblée générale des Nations Unies, a un rôle consultatif concernant les questions de coopération économique et sociale internationale. Son rôle est d'examiner des questions dans les domaines suivants : économie, société, culture, éducation, santé publique et développement durable.



Système des Nations unies (source : Wikipédia)

Dans sa résolution 2011/24 du 27 juillet 2011, le CESNU a créé le Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion mondiale de l'information géolocalisée (UN-GGIM) en tant que mécanisme intergouvernemental visant à prendre des mesures concrètes pour renforcer la coopération internationale dans le domaine de la gestion mondiale de l'information géolocalisée. L'UN-GGIM prend des décisions conjointes et fixe des orientations sur la production, l'application et l'utilisation de l'information géolocalisée dans les cadres politiques nationaux, régionaux et mondiaux.

Le comité est composé d'experts gouvernementaux des États membres des Nations Unies (telles que l'IGN ou l'Insee), ainsi que d'experts d'organisations internationales, en qualité d'observateurs. Son programme de travail technique englobe un large éventail de questions et de domaines thématiques, notamment : la géodésie, les thèmes de données fondamentales, les arrangements institutionnels, les aspects juridiques et politiques, l'adoption de normes, l'intégration des informations géolocalisées et statistiques, les catastrophes, les objectifs de développement durable (ODD), l'environnement marin, l'administration des terres, les systèmes d'information intégrés, le géospatial dans le système des Nations Unies, entre autres.

L'UN-GGIM se réunit au moins une fois par an et rend compte directement au CESNU. Il est servi par la Division des statistiques du Département des affaires économiques et sociales (DESA) et la Section

de cartographie du Département de l'appui aux missions (DAM) – deux départements du Secrétariat général des Nations unies.

Le 27 juillet 2016, le CESNU a adopté un projet de résolution (E/2016/L.28) intitulé *Renforcement des arrangements institutionnels sur la gestion de l'information géolocalisée*. Le projet de résolution a été facilité et présenté par la Mission permanente du Mexique, et coparrainé par l'Allemagne, l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Burkina Faso, le Chili, la Chine, la Jamaïque, le Japon, la Suède, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique. Présentée au CESNU par le coprésident de l'UN-GGIM, la résolution reconnaît les réalisations accomplies par le Comité d'experts entre 2011 et 2016 dans le domaine de la gestion de l'information géolocalisée, et la contribution du comité aux travaux des Nations Unies, en particulier par l'aide apportée aux États membres pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, l'Accord de Paris et les modalités d'action accélérées pour les PEID.

En adoptant le projet de résolution, le CESNU a convenu de :

1. Élargir et renforcer le mandat de l'UN-GGIM en tant qu'organe compétent en matière d'information géolocalisée, composé d'experts gouvernementaux, sans incidence sur les coûts ;
2. Supprimer les conférences cartographiques régionales officielles des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique et pour les Amériques, au profit des comités régionaux UN-GGIM: Asie-Pacifique et UN-GGIM: Amériques, respectivement ;
3. Confirmer l'inclusion de la session annuelle de l'UN-GGIM dans le calendrier ordinaire des conférences et réunions des Nations Unies sous l'égide du Conseil ;
4. Encourager les États membres à verser des contributions volontaires et prier le Secrétaire général d'essayer de mobiliser des ressources supplémentaires ;
5. Changer l'intitulé de l'ordre du jour du Conseil de « Cartographie » à « Information géolocalisée » et inviter à ce titre le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques et la Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques à continuer de faire rapport sur les noms géographiques et l'UN-GGIM à faire rapport sur toutes les questions relatives à la géographie, à l'information géospatiale et aux sujets connexes.